

ASSEMBLÉE NATIONALE13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 537

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 11 QUINQUIES B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La place des nanomatériaux dans les médicaments est une question importante et source de progrès. Néanmoins, il est souhaitable d'éviter la multiplication des rapports, sur des sujets dont le Parlement peut se saisir... surtout que le délai ici est non négligeable (un an et demi).